

Anne Benedetti, le BTP au féminin

Co-dirigeante de l'entreprise avignonnaise de traitement technique des façades Benedetti, Anne Benedetti est 1^{er} prix des «Trophées de l'Entrepreneuriat au féminin», décernés par la CGPME (Confédération générale des petites et moyennes entreprises). Anne Benedetti a été distinguée fin juin en catégorie «Métiers dits masculins», parmi 200 dossiers de candidatures. Ces trophées reconnaissent et valorisent le rôle des femmes dans la réussite entrepreneuriale. «Je suis née dans l'entreprise familiale et je m'y investis totalement, en binôme avec mon frère Bertrand. J'ai en charge les finances, la gestion et les ressources humaines de l'entreprise qui ne compte que... deux femmes», explique celle qui est arrivée à la tête de Benedetti dans les années 1990, après une formation en école de commerce.



Co-dirigeante de la PME familiale spécialisée dans le traitement de façades, Anne Benedetti est 1^{er} prix des «Trophées de l'Entrepreneuriat au féminin» de la CGPME.

«Nous intervenons en Paca et Languedoc-Roussillon, essentiellement en marchés publics et sur tous types de chantiers mais plutôt de grandes dimensions, liés à l'enveloppe des constructions. Benedetti s'est fortement engagée dans l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments et nous sommes, depuis 2013, titulaire de la mention RGE (reconnu garant de l'environnement)», précise la dirigeante. Parmi ses chantiers phares, la FabricA d'Avignon, lieu de

répétition et résidence d'artistes, l'hôpital d'Alès, la réhabilitation de la cité du Dr Ayme à Cavaillon, un Ehpad à l'Isle-sur-la-Sorgue... Première entreprise d'insertion du BTP dans le Vaucluse en 2013, Benedetti emploie actuellement 30 jeunes en insertion. Anne Benedetti est aussi «depuis sept ans la seule administratrice de la fédération du BTP 84 et parraine depuis 2012 une jeune étudiante dans le cadre de la Fondation "Un Avenir Ensemble" qui aide des jeunes méritants». ■ R. M.

Chantiers phares

Ce tandem, 3^e génération à la tête de cette PME, a réussi à la hisser au rang des plus importantes structures de BTP locales indépendantes (80 personnes, 5 millions d'euros de chiffre d'affaires).

La création de l'Office foncier en marche

L'assemblée de Corse a adopté à l'unanimité la création de l'Office foncier de Corse, un établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous autorité de la Collectivité territoriale de Corse (CTC). Elle fait suite aux Assises du foncier de juin 2011 où la CTC avait défini sa stratégie en la matière, avec mise en place de l'Agence d'aménagement durable, de planification et d'urbanisme de la Corse (AAUC), puis d'un établissement public foncier. Pour Maria Guidicelli, conseillère exécutive, présidente de l'AAUC, c'est essentiel car «la Corse est confrontée, dans le domaine du foncier, à une situation très

préoccupante qui se développe depuis plus de quinze ans et est même aujourd'hui constitutive d'une crise véritable». Pour Marylise Lebranchu, ministre de la Décentralisation, présente lors du vote le 18 juillet, «si le statut de résident ne paraît pas être la solution la plus efficace, la situation de tension avérée en matière de logement n'est pas tenable».

Les priorités définies

L'office devrait bénéficier d'abord d'une dotation de 30 millions d'euros, dont 15 millions de l'Etat. Il s'appuiera sur la taxe spéciale d'équipement, la revente du foncier, des subventions (PEI, Etat, Europe, CTC) et emprunts. Ses

missions seront l'acquisition de foncier pour l'habitat ou le développement économique, la maîtrise foncière pour accompagner des équipements structurants, la protection de l'environnement et de zones agricoles. L'office va être préfiguré, avec définition des priorités du plan pluriannuel d'investissement (PPI) à cinq ans, vote de l'assemblée de Corse sur ce PPI et mise en place du conseil d'administration de 51 membres, aux voix délibératives (CTC, conseils généraux, communautés d'agglomération d'Ajaccio et de Bastia, etc.) et consultatives (associations des maires, Girtec, etc.). Premières acquisitions de terrains fin 2015. ■ Maria Lanfranchi

Le Conseil d'agglomération de Montpellier a voté le principe d'un statut de métropole au 1^{er} tour. La délibération est un «pacte de confiance» sur la gouvernance de la métropole et fait de la ville des maires «l'instance d'arbitrage pour les décisions stratégiques». Les 31 communes de l'agglomération ont pour se prononcer sur le statut de «Sans le statut de métropole, Montpellier ne peut participer à la répartition des fonds au sein de la région», argumente Saurel, président de la métropole, qui plaide pour la création d'un pôle métropolitain réunissant Montpellier et les communes intercommunales.

AVIGNON Expertise le tramway

Les élus du Grand Avignon devraient arrêter l'année une position sur le futur TCSP (transport en commun tramway), suite à la décision confiée à un cabinet d'expertise. Mais il est possible que le projet de tramway sur ses deux lignes soit chiffré à 250 millions au point avant de voir le jour. «Le décret de l'Etat, des incertains de financement nous prudence», explique Roubaud, président de l'agglomération. L'agglomération prévoit 130 millions d'euros de subventions pour les transports collectifs, un projet étalé dans le temps, les axes de TCSP aménageant un futur tramway, des parkings relais, favorisant la fluidité des routiers pourrait